

Appel à cotisation annuelle 2018 du Partenariat Français pour l'Eau

Conformément à ses statuts, chaque organisation-membre du Partenariat Français pour l'Eau verse annuellement une cotisation annuelle, calculée selon le barème suivant :

Personnes morales (collèges 1 à 5):

Budget ou chiffre d'affaires de l'organisation-membre	Montant de la cotisation annuelle 2018 au PFE en €
Inférieur à 250 000 €	125
Compris entre 250 000 € et 2 500 000 €	250
Compris entre 2 500 000 € et 5 000 000 €	350
Compris entre 5 000 000 € et 10 000 000 €	500
Supérieur à 10 000 000 €	1 000
Supérieur à 50 000 000 €	2 000

Personnes physiques (collège 6) : la cotisation annuelle 2018 pour un membre individuel est fixée à **50 €**. Elle est fixée à **25 €** pour les étudiants et les jeunes diplômés.

Tout nouveau membre adhérent au cours du second semestre ne paiera que la moitié du montant de cette cotisation annuelle, pour l'année en cours uniquement.

Les membres à jour de leur cotisation annuelle pourront participer aux activités suivantes :

- accès aux instances de gouvernance du PFE;
- accès aux outils du PFE (lettre d'informations, extranet, base de données, appui du secrétariat,...) ;
- participation aux activités du PFE (groupes de travail, groupes événementiels) ;
- participation à des événements européens et internationaux.

Les membres donateurs qui le souhaitent peuvent être exonérés du paiement de la cotisation annuelle. Si tel est votre cas, nous vous remercions de nous le notifier ci-après.

En tant que membre-donateur du PFE, je demande à être exonéré du paiement de la cotisation annuelle 2018 : **oui / non** (entourer votre choix).

Je décide de faire un don d'un montant de € qui ouvrira droit à réduction d'impôts.